DEPARTEMENT DES VOSGES

## **VILLE DE RAON L'ETAPE**

## EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_

Nombre de Conseillers en

exercice: 29

Séance du 28 JUIN 2022 A 19H00

\_\_\_\_\_

Présents à la séance : 18

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 28 JUIN A 19H00

Extrait affiché le : 29 juin 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2022

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjoints et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet**: Acquisition des parcelles

A n°18, 1302 et 1450 Rue de Viombois. Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme RUYER Christine

Mme ACCILI Micheline à M. RAMBOURG Bernard Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire

Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane

M. KIZILDAG Murat à M. COLIN Joël

Mme DUPONT Virginie à Mme CLANCHÉ Ghyslaine Mme TRARBACH Carole à M. BREGEOT Claude Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc

M. PIERRAT-LABOLLE Julien

M. BURGER Emmanuel

N° 79/2022

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint Délégué, propose au Conseil Municipal d'acquérir 3 parcelles cadastrées en section A n° 18, 1302 et 1450, situées en zones Nf et Ub du Plan Local d'Urbanisme et appartenant aux consorts GUYON. Leur localisation à proximité de la forêt communale et des infrastructures du stade Paul Gasser est intéressante. Le prix proposé est de 4500 € auquel s'ajouteront pour la Commune les frais de géomètre et de notaire.

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

 Décide de l'achat des parcelles cadastrées en section A n° 18, 1302 et 1450 appartenant aux consorts GUYON pour un montant de 4 500 € + les frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune. La dépense sera imputée sur l'opération d'investissement n° 121 du budget général 2022.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,